



Accident lors d'un creneaux, et delit de fuite

Par **ludovicboutet**, le **14/09/2009** à **15:40**

Bonjour,

voila ma position

contexte :

je me trouve dans une rue à sens unique (une voie) je m'apprete à faire un creneaux en marche arriere c'est impossible en marche avant. Une voiture s'arrete derriere moi donc je commence ma manoeuvre tout doucement et la pas de chance une deuxieme voiture (un dingue avec une voiture dans un triste etat) un force le passage sur la gauche et rentre dans la portiere de ma voiture. Au moment de sortir de ma voiture la personne s'enfuit.

je vais donc porter plainte pour delit de fuite(le policier a pris des photos de la voiture) et je suis convoqué au tribunal avec ce monsieur dans 1 mois.

je ne sais pas quoi faire malgré ma bonne foi je viens d'apprendre que je suis en tort pour mon assurance car j'ai fait un craineaux en marche arriere!!! (en plus je risque du bonus car deja accident en 50% 50%)

je suis convoque devant un mediateur et je sais pas à quoi m'attendre ?

j'ai fais ma demarche de bon citoyen mais je ne suis pas certain du resultat!!

que dois je faire ?

qu'en pensez vous ?

quels peuvent être les résultats?

Par **Tisuisse**, le **14/09/2009** à **18:47**

Bonjour,

Il y a 2 aspects à votre histoire :

- l'assurance mais ça, ce sera un problème entre votre assurance et l'assurance du véhicule qui vous a percuté, vous manoeuvriez, marche avant ou marche arrière, peu importe, ce sera 100 % pour vous sauf si des témoins peuvent prouver que vous, vous étiez à l'arrêt,
- le délit de fuite de l'autre conducteur, mais là, ce sera l'affaire du Ministère public dans son enquête.

Donc, soyez rassurée.

Si toutefois l'affaire prenait de l'ampleur, faites vous aider par un avocat.

Par **Iudovicboutet**, le **30/09/2009** à **11:08**

je suis un peu long mais je tiens à vous remercier pour cette réponse. je vais aller à ma convocation au tribunal pour en savoir un peu plus.

cordialement